

Lettre des conseillers

Édition spéciale Bureau communautaire du 26 mars
CRISE SANITAIRE COVID-19



BRÈVE

**Avant l'installation
des nouveaux conseils
municipaux, la gouvernance
de l'agglomération s'inscrit dans
la continuité**

La loi Urgence Sanitaire votée le 22 mars précise les dispositions relatives à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements.

Ces dispositions entraînent pour l'agglomération du Cotentin, les effets suivants :

- les candidats élus au 1^{er} tour des élections municipales n'entrent pas en fonction immédiatement, mais à une date qui sera fixée par l'Etat, tout comme sera fixée ultérieurement la date du 2nd tour des élections ;
- les mandats des Conseillers municipaux et communautaires sont donc prolongés durant cette période ;
- l'exécutif communautaire est maintenu en fonction lui aussi et ce jusqu'au Conseil d'installation.

ÉDITO

« Une mobilisation quotidienne au service du territoire »

« Notre pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent. Afin de limiter les risques de propagation du virus COVID-19, l'Etat a imposé un certain nombre de mesures. Pour y répondre notre collectivité a dû adapter, de manière journalière, son fonctionnement afin de protéger l'ensemble des publics (usagers et personnel) tout en maintenant la continuité des services publics indispensables à la population. Ainsi le Plan de Continuité d'Activité (PCA) élaboré avec l'ensemble des directeurs a pu être effectif à partir du 17 mars.

Cette transformation profonde de notre organisation pour répondre à cette crise sanitaire a été assurée grâce à une agilité remarquable de la part de la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) qui a permis le déploiement d'interfaces numériques en distanciel, au profit de plus de 250 agents, afin d'opérer une continuité de leurs activités depuis leur domicile. J'ai également une attention particulière pour nos agents en Autorisation Spéciale d'Absence (de réserve, de garde d'enfants ou de confinement) dont les postes occupés ne permettaient pas le télétravail ; en raison de contraintes personnelles ou encore d'obligation médicale.

Nous ne les oublions pas. Ils disposent actuellement du temps nécessaire pour assurer la garde de leurs enfants ou de convalescence indispensable pour se rétablir. Je pense à eux, je leur adresse un prompt rétablissement et je souhaite leur renouveler qu'en dépit de la situation, ils contribuent à ce que le service public perdure.

Pour finir, soyez convaincus qu'avec l'ensemble de l'exécutif du Bureau communautaire, je suis au plus près l'évolution de la situation aux côtés de la Direction Générale des Services. Je reste persuadé que malgré les difficultés éprouvées, nous ressortirons tous, d'ici quelques semaines, grandis de cette épreuve et plus unis tant dans nos vies personnelles que professionnelles ».

JEAN-LOUIS VALENTIN

Président de l'agglomération du Cotentin

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

En période de crise un Plan de Continuité d'Activité (PCA) permet d'organiser le maintien des services publics essentiels à la population. Dans le cadre du passage au stade 3 de l'épidémie de Coronavirus COVID-19, le Président, Jean-Louis VALENTIN a déclenché le 17 mars, le PCA de l'agglomération. Ce dispositif vise à identifier les priorités d'actions pour chaque direction (Déchets Ménagers ; Cycle de l'eau, Transports, etc.), le nombre d'agents nécessaires pour assurer ces missions essentielles, ainsi que les conditions de mise en œuvre pour garantir leur sécurité ainsi que celle des usagers. Le PCA de l'agglomération évolue chaque semaine au regard du contexte sanitaire. La mise en place du télétravail, la réserve à domicile, la fermeture des lieux accueillant du public, les mesures de distanciations et le respect strict des gestes barrières entre les agents présents sur le terrain figurent parmi les premières dispositions prises par l'agglomération pour assurer la sécurité des agents et des usagers.

Face à cette situation sans précédent, le Président, Jean-Louis VALENTIN souhaite saluer la mobilisation sans faille des agents territoriaux qui assurent, en effectif réduit, les missions de service public en proximité telles que la collecte des déchets ménagers ou encore les interventions urgentes en matière d'eau et d'assainissement. « C'est dans cette période si particulière que je mesure l'attachement viscéral de nos agents au service public et je tiens, en de pareilles circonstances, à les remercier très chaleureusement pour leur sens de l'engagement et leur professionnalisme ».

|||||
L'IMAGE
DU COTENTIN

26 février 2020

C'était la dernière
séance...

À l'occasion de l'ultime Conseil communautaire, Gérard PARENT (Elu d'Anneville-en-Saire) a immortalisé cette séance par la réalisation de photos par drone. Une belle initiative pour conserver un souvenir de ce premier mandat et des 221 élus qui ont participé à la gouvernance de l'agglomération.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Suite au dernier bureau communautaire

• Un appui à la coordination des problématiques sanitaires

L'agglomération du Cotentin est pleinement mobilisée pour accompagner l'ensemble des professionnels et partenaires de la santé pour répondre aux problématiques rencontrées et coordonner les actions à l'échelle du territoire. A disposition des autorités, elle souhaite participer activement à la réflexion de l'articulation de la prise en charge des patients du Cotentin. A ce titre, la collectivité réfléchit aux différents sites pouvant être réquisitionnés et transformés en centre de dépistage en cas de généralisation, lieux de télémédecine, lieux de consultation selon les cahiers de charge établis par les autorités. Elle mettra en place les moyens nécessaires, si telle était la demande pour déployer des solutions de transport dédiées au personnel soignant.

• Des mesures économiques pour soutenir les acteurs locaux

Dès le début de la crise sanitaire, d'importantes mesures ont été prises afin d'épauler l'ensemble de acteurs du territoire face aux difficultés rencontrées, notamment en faveur de la trésorerie des entreprises.

- La non-émission des titres correspondant aux loyers de l'immobilier d'entreprises ;
- Le report des délais pour honorer les factures d'eau et assainissement pour les TPE ;
- Le report de la collecte de la Taxe de Séjour (TS) du 1^{er} trimestre 2020. De même, les relances sur les impayés 2019 de la taxe de séjour n'ont pas été effectuées ;
- Le traitement avec diligence des factures fournisseurs ;

- L'examen des marchés publics en cours afin d'adapter leurs dispositions, notamment avec des versements d'avances de trésorerie supérieurs à 60%.

La collectivité étudie également des actions propres qu'elle souhaite pouvoir déployer avec les autres acteurs publics, Région et Département, et les représentants du monde économique (CCI, CMA, CDA...) :

- La décision d'abondement au fonds National de Solidarité ou au fonds régional pour les entreprises du Cotentin ; Les modalités d'aménagement de la fiscalité économique ;
- Les modalités pour soutenir activement les associations des filières ;
- Le déploiement au second semestre d'une campagne d'attractivité et les modalités pour que ce dispositif puisse soutenir fortement le développement économique ;
- La mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif ;
- La modification de son plan d'actions dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie » pour prendre en compte les effets de cette crise sanitaire sur l'économie du Cotentin.

Rappelant leur soutien aux producteurs locaux, les élus du Bureau communautaire ont précisé que la décision de fermeture des marchés relève d'une décision préfectorale. L'agglomération a saisi par courrier l'ensemble des acteurs de la Grande Distribution pour les encourager à soutenir les filières locales et réfléchit au déploiement d'un outil dédié.

ET AUSSI...

• UN REPORT DES ÉCHÉANCES

Au regard de la situation sanitaire, la date limite d'adoption du budget primitif 2020 (fixée initialement au 26/04/20) est reportée au 31/07/20. Il est en de même pour le vote du compte administratif.

• LA TENUE DES INSTANCES EN DISTANCIÉ

Afin de maintenir le fonctionnement de l'exécutif, les prochains Bureaux communautaires seront organisés dans un format de visioconférence. Actuellement, l'administration étudie la faisabilité technique pour tenir un Conseil communautaire dans les mêmes dispositions.

• UN ACCÈS EXTRANET DÉDIÉ AUX AGENTS

Une plateforme permettant de retrouver toutes les informations liées au COVID-19 et de consulter les documents et contacts utiles a été déployée par la Direction Communication. Elle est accessible sur l'espace réservé du site lecotentin.fr

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : lecotentin.fr ou par voie d'affichage au siège social de l'agglomération - 8 rue des Vindits - Cherbourg-en-Cotentin.